

## Le POS révisé entre à nouveau en vigueur

Le Conseil Municipal vient d'approuver à nouveau le Plan d'Occupation des Sols de la commune, le 24 novembre 2003. Il s'agit en fait de la "résurrection" du POS approuvé en mars 2002 qui avait été annulé en décembre 2002 par le Tribunal Administratif pour défaut de procédure. La loi du 2 juillet 2003, loi "urbanisme et habitat", qui est venue modifier certaines dispositions de la loi SRU, permet notamment aux communes dont le POS a été annulé pour vice de forme ou de procédure de l'approuver à nouveau, suite à nouvelle enquête publique, dans un délai d'un an à compter de la date d'annulation. C'est cette disposition que la commune a pu utiliser.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 septembre au 8 octobre 2003. Le rapport du commissaire enquêteur a été présenté en conseil municipal le 13 novembre et il est désormais disponible à la consultation, ainsi que le rapport du Maire (sur le site ou bien en Mairie).

## Recensement 2004 de la population

En partenariat avec l'INSEE, la commune du Sappey en Chartreuse va procéder au recensement de sa population entre le 15 janvier et le 14 février 2004.

Ce recensement de 2004 s'inscrit dans le nouveau dispositif de recensement de la population française, tel qu'il a été défini par la loi du 27/02/02 relative à la démocratie de proximité. Ce nouveau dispositif de recensement présente trois caractéristiques majeures :

- toutes les communes ne sont pas recensées la même année ;
- l'opération est annuelle dans les communes de 10 000 habitants ou plus, quinquennale dans les autres ;
- l'enquête de recensement s'effectue par sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus, elle est exhaustive et porte sur l'ensemble des logements et de leur population dans les communes de moins de 10 000 habitants.

*(suite au verso)*

La commune du Sappey recrute

### 2 AGENTS RECENSEURS

Conditions requises : être majeur, disposer d'un véhicule, être disponible en journée et en début de soirée. Bonne connaissance du village souhaitée.

Sens de l'organisation et du contact, mais aussi rigueur et discrétion sont requis.

Durée : du 15 janvier au 29 février 2004

Contacteur : Christel Thevenin à la Mairie

## Une animatrice pour les jeunes

La communauté de communes a recruté une nouvelle animatrice pour les cinq communes du Balcon Sud, Sabine Kloppenburg. A la demande du Sappey, elle consacrera un jour complet au jeunes de notre village, le vendredi, pour les accompagner dans leurs projets. Un local (ancien local de la bibliothèque) a été mis à leur disposition pour ces rencontres, ainsi que pour qu'ils puissent se réunir. En préparation : une fête pour tous les 15-25 ans organisée au Sappey le samedi 24 janvier!

## La neige arrive !



Pour un meilleur service de déneigement, pensez à ôter vos véhicules le long de la chaussée... et à garder le sens de l'entraide!

## A ne pas manquer

- ? les **Fenêtres de l'Avent** dans tout le village, durant le mois de décembre
- ? L'exposition à la **Galerie de Chartreuse** de Jean Lovera *Autour de Chamchaude*. A partir du 6 décembre.
- ? les **vœux du Maire**, le jeudi 8 janvier à la Salle des Fêtes, à 19 h

## Ça s'est passé récemment...

? La première tranche d'assainissement est terminée et 155 foyers (sur les quelques 500 de la commune) sont maintenant raccordés ou raccordables. Les prochaines tranches ont été proposées en conseil municipal : il s'agit des hameaux de Prallières, la Faurie, la Charmette et Mollard Giroud. Début des travaux : printemps 2004.

? La Mairie a organisé une réunion publique le 6 novembre au soir. L'assistance était nombreuse et les sujets de débat aussi : l'assainissement (bien sûr...), les jeunes et l'arrivée de l'animatrice intercommunale, le POS révisé, le projet de logement social, l'avenir de la neige au Sappey, l'aménagement du centre village... Elus et habitants ont pu échanger durant plus de trois heures de façon ouverte et constructive. A refaire, forcément.

## Urbanisme

Vous allez construire ? Vous souhaitez faire des travaux importants dans votre maison ?

Pensez à consulter l'architecte conseil de la commune dès le début de votre projet. Il peut vous être d'une aide précieuse et faciliter vos démarches.

Les consultations sont gratuites et ont lieu tous les mois. Il faut prendre rendez-vous en Mairie (04 76 88 80 51).

Pensez aussi à demander une autorisation pour vos travaux ne nécessitant pas un permis de construire AVANT de les commencer. Se procurer les formulaires en Mairie.

Isabelle Barthe, adjointe à l'urbanisme, est aussi à votre disposition sur ces questions.

## Le recensement au Sappey en Chartreuse

Roger Caracache, maire du Sappey, a désigné Christel Thevenin, adjointe, coordonnateur communal du recensement qui s'appuiera sur les services administratifs communaux.

La commune va embaucher pour cette mission **deux agents recenseurs**: chacun d'entre eux sera chargé d'une partie du territoire communal préalablement découpé en deux zones, pour que les quelques 520 logements de la commune soient recensés.

En pratique, **vous allez recevoir à partir du 15 janvier 2004 la visite d'un de ces agents**. Il sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore avec sa photographie et la signature du maire. Il viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice explicative sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 07/06/1951, c'est également une obligation.

Pour obtenir des informations complémentaires, contactez Christel Thevenin en mairie du Sappey en Chartreuse au 04 76 88 80 51 ou laissez-lui un message électronique à [sappey.adjoints@wanadoo.fr](mailto:sappey.adjoints@wanadoo.fr).

## SITA MOS CALENDRIER 2004

Le personnel de la SITA MOS va passer à la mi décembre chez vous pour la vente de son calendrier.

? Si vous le souhaitez, vous pouvez l'acheter et les remercier ainsi de leur travail auprès de nous tout au long de l'année



